

**PRESIDENTE**

REÇU LE  
3-0 MAR. 2022  
MAIRIE D'ANSOUIS

**Monsieur Le Maire  
Mairie d'Ansois  
Place Saint Elzéar**

**84240 Ansois**

Avignon, le 23 mars 2022

Objet : Avis sur le dossier de déclaration  
de projet valant mise en compatibilité du  
PLU de la ville d'Apt

Dossier suivi par : Amélie CRIVELLI  
Nos réf : GL/EO/AC/JM

**Chambre départementale  
d'agriculture**

Site Agroparc - TSA 58432  
84912 Avignon cedex 9  
Tél : 04 90 23 65 65  
Fax : 04 90 23 65 40

Monsieur Le Maire,

Comme suite à vos saisines adressées par courrier du 8 février, j'ai l'honneur de vous adresser par la présente, l'avis écrit de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse sur le projet de révision allégée n°2 du PLU de la Commune d'Ansois, dans le but d'introduire un STECAL permettant de pérenniser une activité de revalorisation de matériaux existante en zone A.

En effet, j'ai bien noté que le site d'implantation d'une plateforme de revalorisation était prévu au sein d'une zone occupée de longue date par la société Amourdedieu et nécessitait la création d'un abris de 30m<sup>2</sup> autorisable par permis de construire uniquement dans le cadre d'un STECAL qui régulariserait cette activité existante en zone A.

Néanmoins, le site d'implantation se trouve à l'Ouest de la Départementale 56 quand le siège de l'entreprise est situé à l'Est.

Ainsi, le projet de STECAL n'est défini que sur une emprise d'1,7 ha alors que l'emprise réelle de l'entreprise occupe en réalité un secteur d'environ 4,2ha.

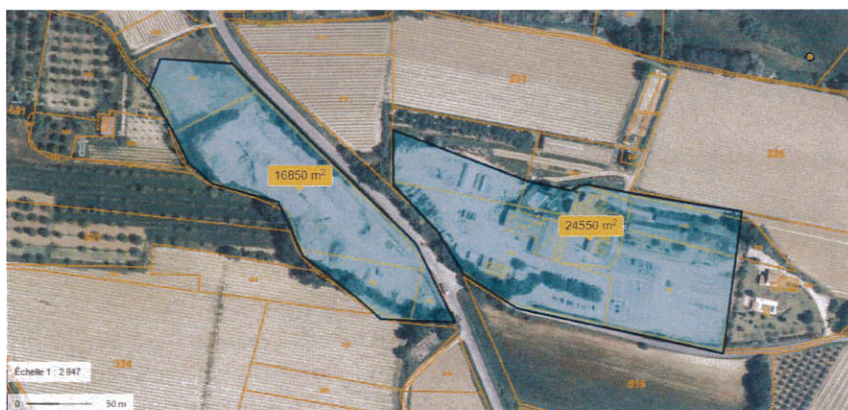
Si un STECAL est envisageable sur ce site au regard de l'activité ancienne et préexistante qui rend quasi impossible un éventuel retour à la culture, dans la mesure où il est compatible avec le maintien de l'agriculture environnante, il apparaît nécessaire d'en étendre le périmètre à la totalité des 4,2ha d'emprise.

Ce choix permettrait d'encadrer et limiter le possible étalement de cette activité et ainsi apporter une garantie supplémentaire à la préservation des cultures voisines.

Si l'activité était déjà présente de longue date, entériner son existence ne devra pas avoir pour conséquence un quelconque prélèvement supplémentaire sur les terres agricoles, ressource rare

et non renouvelable dans un contexte de changement climatique où notre souveraineté alimentaire doit demeurer une priorité.

C'est ainsi que j'émetts un avis réservé quant à la création de ce STECAL que je souhaiterais voir étendu à la totalité de la surface d'emprise de l'entreprise Amourdedieu.



Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

**Georgia LAMBERTIN**  
Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Georgia Lambertin', written over a horizontal line.